

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 16 septembre 2021 à 20 h 00

Nombre d'élus en exercice : 15
Nombre d'élus présents : 14
Nombre d'élus absents : 1

Le 16 septembre 2021, à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 9 septembre 2021, sous la présidence de M. Marc HERRMANN, maire.

Présents : Anne BERRON, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Armelle DHIVER, Sylvie DOTT, Gérard GAUTHIER, Cathie GOETTER, Marc HERRMANN, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Céline LUX, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absent et excusé : Jean-Daniel BARTH.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

La séance débute par une présentation par M. Jean-René Munch de l'équipe fanion de basket féminin.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24/06/2021

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021. Le PV n'appelle pas de remarque de la part des élus et est approuvé à l'unanimité.

2) Point actu : travaux en cours

TSPO et travaux connexes : les travaux sont toujours en cours et devraient se terminer mi-novembre. Les limites de l'extention du chemin agricole longeant le TSPO ont été implantées. Des plantations supplémentaires sont rajoutées à l'arrière du bassin d'orage, le choix sera fait par quelques élus volontaires.

Travaux de voirie divers : les travaux de signalisation de priorité à droite le long de la RD 30 débiteront mardi 20/09. La société interviendra également pour mettre en place une signalisation sur le chemin de l'Altenweg (en fin d'année) et rue des Cerisiers, remplacer le panneau d'entrée du village route de Molsheim et pour repeindre le passage piétons rue de l'Etang. Un devis a été demandé pour l'installation d'un feu rouge route de Molsheim afin de faire ralentir la circulation des véhicules à l'entrée du village. Le dos d'âne situé à proximité du feu rouge rue de la Mairie sera rénové pendant les vacances de la Toussaint.

Le conseil municipal décide également d'installer des panneaux « circulation interdite aux voitures, motos et cyclomoteurs » de part et d'autre du chemin des écoliers

Fibre optique : l'ouverture à la commercialisation est prévue le 19/10/21. Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.rosace-fibre.fr/>.

Club-house et terrain de foot : une fuite d'eau persistante à l'intersection des toits du club house du foot est signalée. Des devis vont être demandés pour chiffrer la réparation. Suite aux discussions tenues lors du précédent conseil municipal et des échanges avec les dirigeants des SRF, la mairie va procéder dans l'immédiat à la mise en place d'un grillage de protection entre le terrain de football et la rue du Stade. Ce grillage vise à protéger notamment les jeunes footballeurs lorsque les balles fusent en dehors du terrain. L'extention de cette cloture à d'autres portions du terrain reste pour le moment en projet.

3) Point actu : travaux des commissions communales

CCID : la commission communale des impôts directs s'ent réunit en juin. Le compte-rendu a été transmis au service des impôts qui n'a pas retenu les modifications souhaitées par la CCID. Une autre réunion aura lieu à l'automne en présence du service des impôts.

4) Point actu : SIVOM de l'Ackerland

Les travaux de l'école maternelle de Hurtigheim devraient être terminés à la fin de l'année, le déménagement aura lieu pendant les vacances de Noël ou celles de février.

Les échéances des prêts dégressifs sont environ de 120000 €/an, à répartir sur les trois communes (environ la moitié pour Furdenheim).

Une société intervient actuellement pour faire le ménage dans la nouvelle école primaire, ce qui coûte environ 3500 €/mois à la collectivité. M. le Maire a soumis l'idée de mettre à disposition du SIVOM du personnel communal pour effectuer les tâches ménagères, ce qui améliorerait la qualité générale à un coût équivalent.

Le SIVOM soutient financièrement les écoles avec différentes subventions. Pour 2021, le SIVOM :

- accorde à l'association ELA une subvention de 1 € par enfant et par participant au cross organisé par le RPI
- prend en charge le transport engendré par la participation au cross ELA organisé par le RPI
- attribue annuellement une subvention maximum de 15 € / enfant aux écoles, destinée à des activités, sorties, intervenants, à l'exclusion de toute acquisition de matériel ; cette somme sera non fongible entre les élèves et les classes
- décide du versement de subventions aux classes découverte à hauteur de 13 € / élève / nuitée, quels que soient le lieu et la durée
- valide la reconduction de la subvention à l'association l'Ecole en fête de 300 €
- approuve le maintien du financement de l'activité natation (entrées, maîtres-nageurs, transport)

5) Maison de la Santé et du Citoyen : premiers retours

Les élus à votre écoute : depuis début septembre, et jusqu'à la fin de l'année, les conseillers municipaux tiennent des permanences tous les jeudis de 18h à 19h à la Maison de la Santé et du Citoyen afin de rencontrer la population. Le conseil municipal décidera de maintenir ces permanences ou non en fin d'année, en fonction de la fréquentation et de l'intérêt des villageois.

Apéro citoyen : tous les vendredis, de 17h30 à 20h, a lieu un apéro citoyen. Actuellement animé par les élus, une association sera créée lors d'une assemblée constituante prévue le 30/09/2021. Des concerts sont également au programme (plus d'informations à venir)

6) Animaux errants

Face à la recrudescence de chats errants dans le village, une campagne de stérilisation a été mise en place par la commune. Le trappage des chats débutera ce vendredi 17/09/2021. **Il est rappelé qu'aucun chat ne sera euthanasié.** Les animaux identifiés seront rendus directement à leur propriétaire. Tous les animaux capturés non identifiés seront emmenés chez un vétérinaire pour y être stérilisés puis subiront une étude comportementale afin de déterminer s'ils sont suffisamment sociables pour être mis en famille d'accueil et à l'adoption. Sinon, ils seront relâchés au même endroit où ils auront été capturés.

7) Affaires de personnel : signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le CDG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services, ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents ;

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

8) Ventes sur le domaine public communal

Face à l'augmentation des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public communal en vue de la vente de produits alimentaires, Monsieur le Maire souhaite règlementer ces ventes et unifier la politique sur l'ensemble du territoire communal. Aussi, le conseil municipal décide d'autoriser ces ventes pour tous les commerçants et producteurs jusqu'à la fin des autorisations en cours et de mettre en place, conjointement avec les demandeurs, les « 12 dimanches du maire » à compter du 1^{er} janvier 2022.

9) Projet de plantation de haies, demande de subvention

M. Patrick Zaugg présente un projet d'aménagement de haies entre les cultures et les zones urbaines afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de limiter la dérive de produits phytosanitaires, de sécuriser les abords des noues et de favoriser la biodiversité. Le projet prévoit d'implanter des haies le long de la noue rue Emile Wagner, le long du chemin Furdenheimergraben (à proximité de la piste cyclable) et à l'arrière du lotissement Altenweg (en parallèle de la rue Robert Busnel), soit un total de 689 ml. Le coût du projet serait pris en charge à 80 % par Haies Vives d'Alsace (financé par la Région Grand Est), la commune n'ayant à financer que les protections des plants et une partie du paillage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 4 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Haies Vives d'Alsace.

10) Obtention du label Commune Nature

Des pesticides utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voirie...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand Est ;

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11) Signature d'une convention de mise à disposition du jardin partagé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer une convention de mise à disposition de terrain avec l'ACSL dans le cadre du fonctionnement du jardin partagé.

12) Signature d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique)

Cette plateforme permet de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes. L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

13) Signature d'une convention avec la Communauté de Communes (subvention plantation, périscolaire)

Trames verte et bleue :

Dans le cadre de l'aménagement des trames vertes et bleues, la Communauté de Communes du Kochersberg, qui mène ce projet, subventionne la plantation d'arbre à hauteur de 50% dans la limite d'un coût total de 20 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention

14) Mise à disposition de locaux :

Dans le cadre du périscolaire, les élèves du RPI utilisent les locaux communaux sous l'égide de Communauté de Communes du Kochersberg

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer une convention de mise à disposition de locaux pour les activités périscolaires organisées par la Communauté de Communes du Kochersberg.

Fin de la séance à 23h55.